

### **Objet et champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société Callentis Formation, immatriculée RCS de Paris sous le numéro B 422 094 219, (ci-après « l'Organisme de formation ou OF») consent au client, acheteur professionnel qui l'accepte, (ci-après le « Client »), une formation issue de son catalogue formations (« Formation Interentreprises ») et/ou une formation répondant à ses besoins spécifiques (« Formation Intra-Entreprises »). Les Formations Interentreprises, et Intra-Entreprises, ainsi que tout autre type de formation, notamment à distance, sont communément désignées « Formation(s) ».

Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement désignés la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

La réception du bulletin d'inscription par l'Organisme de formation et le paiement de la facture émise par l'Organisme de formation emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client des présentes CGV.

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales d'achat.

### **Offre de formation**

L'ensemble des Formations à jour proposées par l'Organisme de formation sont consultables en ligne sur le site [www.callentis.fr](http://www.callentis.fr)

L'Organisme de formation propose des Formations Interentreprises et des Formations Intra-entreprises.

Les Formations Intra-Entreprises peuvent être réalisées au choix et à la discrétion de l'Organisme de formation, au sein des locaux du Client, de l'Organisme de formation, et/ou dans un lieu extérieur à l'Organisme de formation.

Les Formations Interentreprises sont des formations issues du catalogue de formation de l'Organisme de formation, réalisées au sein des locaux de l'Organisme de formation ou dans un lieu extérieur à l'Organisme de formation

Ces formations peuvent aussi avoir lieu par le biais de la visioconférence entièrement ou partiellement que ce soit pour des formations Intra ou Interentreprises.

### **Modalités d'inscription**

La demande d'inscription nécessite, au choix du Client l'envoi par le Client d'un mail une inscription en ligne sur [www.callentis.fr](http://www.callentis.fr), l'envoi d'un courriel indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (civilité, nom, prénom, fonction, adresse e-mail et postale), ainsi que les dates et le titre du stage.

Pour chaque Formation Interentreprises dispensée par l'Organisme de formation, un nombre minimum fixé à 4 stagiaires et maximum de 12 participants est admis ; les inscriptions pour une session donnée, cessent d'être retenues lorsque le nombre maximum est atteint.

Un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de l'inscription. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation ; seule la



convocation, adressée au moins dix (10) jours ouvrés avant la date de Formation, confirme le maintien de ladite Formation.

### **Modalités de formation**

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. Les durées des formations sont précisées sur les documents de communication de l'Organisme de formation. La Formation peut être réalisée dans les locaux loués par l'Organisme de formation, dans les locaux d'un partenaire ou encore dans les locaux du Client.

Lorsque la formation se déroule dans des locaux du Client, celui-ci se doit de prévoir le matériel et local adéquats pour la formation : rétroprojecteur ou TV Led ou tout écran permettant la projection et le défilé du support de formation ; la salle de réunion doit être disponible pour le temps prévu pour la formation, pouvoir accueillir tous les stagiaires inscrits à ladite session et respecter les règles légales d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Lorsque la formation se déroule dans des locaux loués par l'Organisme de formation, le Client est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil, notamment les règles relatives à l'Hygiène et à la Sécurité.

Les participants à la Formation sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux de l'Organisme de formation et disponible sur le site de l'Organisme de formation [www.callentis.fr/formation2/](http://www.callentis.fr/formation2/).

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Une journée de formation correspond à sept (7) heures avec une pause en milieu de matinée et d'après-midi ainsi qu'une pause repas en milieu de journée.

À l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise au Client par l'Organisme de formation.

### **Prix de vente**

Les prix des formations sont indiqués en Euros Hors Taxes sur les supports de communication de l'Organisme de formation (proposition commerciale) et sur les factures. Les supports de formation papier et les frais de repas ne sont pas compris dans le prix de la prestation.

En cas de formation intra, les frais de repas, de déplacement et d'hébergement du formateur, le cas échéant, seront facturés au Client en sus.

L'Organisme de formation prendra en charge la reproduction et la livraison des documents pédagogiques sur le lieu de la Formation. Un coût forfaitaire de réalisation, reprographie et envoi des supports pédagogiques, qui figurera à la Proposition le cas échéant, pourra être facturé.

### **Condition de règlement**

Les factures sont payables au plus tard à la date d'échéance figurant sur la facture, par virement bancaire. Les prix sont établis hors taxes. Callentis Formation n'est pas assujetti à la TVA. Le règlement s'effectue par un acompte de 50% 15 jours avant la formation et un solde de 50% payable comptant à la fin de la formation.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.



En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

En cas de prise en charge du paiement d'une Formation par un organisme extérieur, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou dans sa commande ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

L'Organisme de formation procédera à l'envoi de la convention de formation à l'organisme extérieur de financement.

En cas de prise en charge partielle de l'organisme extérieur de financement, le reliquat sera facturé directement au Client.

Si l'organisme extérieur de financement ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation ou que l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme extérieur de financement au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera facturé dans sa totalité au Client.

### **Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation**

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est insuffisant. Dans ce cas, Callentis Formation en informe par écrit chaque Client et rembourse les paiements déjà effectués par le Client sans aucune autre indemnité.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Toute annulation par le Client reçue moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, entraîne le versement d'un montant égal à 50% du prix de la prestation. Toute annulation par le Client reçue moins de 3 jours calendaires avant le début de l'action de formation, entraîne le versement d'un montant égal à 100% du prix de la prestation.

En cas d'absence totale ou partielle du Client le jour de la Formation, l'Organisme de formation retiendra le coût total de l'action de formation.

En formation interentreprise, l'inscription est individuelle et nominative toutefois elle peut être cessible en cas d'absence du participant à un autre collègue de la même entreprise.

### **Sous-traitance**

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.



## **Propriété intellectuelle et droits d'auteur**

L'Organisme de formation conserve la propriété et l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux techniques, méthodologies, support de formation et savoir-faire, cela incluant de façon non limitative les bases de données, logiciels et programmes informatiques, procédés, formules, outils, modèles, algorithmes et produits, qu'elle met en oeuvre, développe ou utilise pour les besoins de sa formation. Les supports de formation papiers et/ou numériques sont protégés par des dispositions nationales en matière de droits d'auteur.

Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser les supports, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

Le Client s'engage à ne pas publier ou divulguer tout ou partie le support de formation dans le domaine public, notamment dans la presse ou lors de conférences publiques, sans l'accord préalable et écrit l'Organisme de formation.

Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant tout ou partie de la Documentation à un concurrent de l'Organisme de formation.

L'Organisme de formation se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

## **Protection des données personnelles (RGPD)**

Afin de traiter votre demande d'inscription et vous envoyer des informations commerciales, Callentis Formation collecte vos données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

Callentis Formation s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact sont conservées pour une durée maximale de 3 (trois) ans.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : destinataires des données agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la « Politique de Confidentialité ») : <https://www.callentis.fr/politique-de-confidentialite/>

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.



Pour une information complète sur le traitement des données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité.

Conformément au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Pour exercer ces droits, le Client doit adresser une demande par courriel en écrivant à l'adresse suivante : [contact@callentis.fr](mailto:contact@callentis.fr) en indiquant son nom, prénom, adresse électronique.

### **Confidentialité**

L'Organisme de formation et le Client s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux...), ou à l'occasion des échanges intervenus auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation.

### **Responsabilité**

La responsabilité de l'Organisme de formation envers le Client est limitée aux dommages directs résultant d'un manquement de l'Organisme de formation à une obligation essentielle ou d'une faute lourde ou dolosive dans l'exécution de ses obligations.

L'Organisme de formation exclut toute responsabilité pour tous dommages indirects ou accessoires résultant de ou en relation avec l'exécution des présentes, cela incluant sans limitation les pertes de chiffre d'affaires, pertes de bénéfice, perte de données ou perte de clientèle, subies par le Client.

L'Organisme de formation ne saurait être responsable des conséquences et dommages résultant d'une mauvaise interprétation ou utilisation des supports de formation par le Client.

En tout état de cause, la responsabilité de l'Organisme de formation au titre du Contrat est limitée au montant total perçu au titre de la Formation.

L'Organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'un non-respect de ses engagements contractuels par suite d'un cas de force majeure conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code Civil, ou du fait de tiers.

### **Réclamations, compétence d'attribution**

Les CGV sont régies par les dispositions de la loi française.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, d'une Commande ou d'un Contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, à défaut d'un accord amiable préalable entre l'Organisme de formation et le Client.

La nullité ou l'inapplicabilité d'une clause des CGV n'affectera pas les autres clauses qui demeureront applicables. Les parties pourront, d'un commun accord, remplacer la ou les clauses déclarées nulles ou inapplicables.

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes CGV doit être adressée [contact@callentis.fr](mailto:contact@callentis.fr), qui fera ses meilleurs efforts pour y répondre dans les meilleurs délais.